



Rocourt, le 18 septembre 2017

AVIS OFFICIEL

Elections communales du 22 octobre 2017

Selon publication au Journal officiel

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Le Conseil communal a pris acte de l'absence de candidat pour le poste de conseiller communal au sein de la nouvelle commune de Haute-Ajoie et le regrette vivement.

Dès lors, les autorités communales doivent procéder à une élection libre le dimanche 22 octobre prochain. Elles vous encouragent fortement à vous intéresser au poste de conseiller/ère communal/e.

Cette fonction est très intéressante et vous permettra de découvrir de nouvelles opportunités, de faire des rencontres humaines passionnantes et surtout de défendre les intérêts de notre village au sein de la nouvelle commune fusionnée. Le nouveau conseil communal se composera de 6 conseillers au lieu de 4 lors des précédentes législatures, ce qui permettra d'alléger la charge de travail entre les différents conseillers.

Si le cas échéant, la commune de Rocourt, n'aurait pas de conseiller communal élu au mois d'octobre, l'article 7 de la convention de fusion des communes s'appliquerait, soit :

- En cas d'absence de candidat officiel dans un arrondissement électoral à l'issue du délai imparti par le Conseil communal, la nouvelle commune forme alors le cercle électoral pour l'élection complémentaire.

Ce qui impliquerait l'élection d'un citoyen, lors du premier semestre 2018, dans le cercle électoral de Haute-Ajoie et qui ne résiderait pas forcément à Rocourt.

N'abandonnons pas notre village ! Il est indispensable qu'il soit représenté au sein de la nouvelle commune de Haute-Ajoie.

N'hésitez pas à contacter le maire ou les conseillers communaux qui sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et pour vous aider dans votre démarche.

Le Conseil communal